Fonds de dotation
La Vie Claire - Eric Pelen

« La Vie Claire récompense et aide des entrepreneurs régionaux de la bio »

LE FONDS DE DOTATION *« La Vie Claire – Eric Pelen »* DÉVOILE ET PRIME SES LAURÉATS 2023

Depuis 2014, La Vie Claire s'engage en faveur du tissu entrepreneurial de la région Rhône-Alpes en apportant une aide financière à des projets biologiques et écologiques. Ce soutien est apporté par le Fonds de dotation La Vie Claire Eric Pelen, qui récompense, comme chaque année depuis 2014, plusieurs lauréats distingués par le comité de sélection. Les lauréats 2023 seront récompensés le 10 novembre au nouveau siège. Découvrez leur portrait et la façon dont la dotation de 10 000€ à chacun contribuera de façon concrète à leur projet.

Rattaché à La Vie Claire, acteur économique incontournable en Auvergne-Rhône-Alpes dont le siège est basé à Grigny, le Fonds de dotation La Vie Claire – Éric Pelen, créé en 2014, s'engage auprès de projets innovants en matière d'alimentation biologique et écologique. Le Fonds de Dotation s'inscrit dans la lignée globale de l'engagement de l'enseigne qui, depuis 1948, s'efforce de donner à toutes et tous le goût de mieux consommer afin de prendre soin des Hommes et de la Terre.

Le Fonds de Dotation La Vie Claire – Eric Pelen, après un processus de sélection, désigne plusieurs lauréats, chacun recevant une aide s'élevant à 10 000 € pour chacun d'entre eux. Ce soutien permet de faciliter le développement d'initiatives locales. Depuis, 23 projets exemplaires auront ainsi été accompagnés pour un montant total de 212 000 €, des dotations qui auront contribué à donner de l'élan à chacune des exploitations concernées.

4 nouveaux lauréats récompensés en 2023 par 10 000€ de dotation

Découvrez à travers leurs portraits les 4 lauréats de l'année 2023, tous les 4 engagés dans des projets biologiques et écologiques que le comité de sélection du Fonds de Dotation a voulu distinguer.

La Ferme de la Clef de Sol de Raphaël Frénée, à Vernaison (69260)

Raphaël Frénée s'est reconverti dans le maraîchage biologique en 2021 après avoir exercé le métier d'ingénieur dans les travaux publics. Pour cultiver ses légumes et ses fruits, il a planté tout autour de sa ferme de Vernaison 500 mètres de haies qui entourent 2 hectares de terrain et créé un bassin de rétention de 300 m^3 pour collecter l'eau de pluie. 30 variétés de légumes sont produites et commercialisées sur les marchés locaux.

Sa volonté est d'être autonome dans la confection de ses plans de légumes dans une serre dédiée. Il veut également planter 200 agrumes rustiques, en abritant les moins résistants sous serre, tandis que les autres trouveront une place en plein champ. **L'aide de 10 000 € permettra de financer une serre à plants de 40 m^2 ainsi que 200 plants d'agrumes rustiques.**

Les ruchers de Gérald Bongrand, à Coise (69590)

Engagé pendant 20 ans auprès d'une association sociale et environnementale, Gérald Bongrand a construit son projet de reconversion professionnelle dans l'objectif de produire du miel et des fruits dans les Monts du Lyonnais. Après 6 mois de formation en apiculture, il a planté 250 arbres fruitiers et installé 75 ruches, et ce consacre désormais à la construction d'un laboratoire pour la mise en pot du miel, la fabrication de produits dérivés du miel et à la création d'une miellerie pour la gestion des cadres des ruches l'extraction du miel au rez-de-chaussée de sa maison de Coise.

L 'objectif de Gérald Bongrand est d'extraire de ses ruchers fixes un miel local de qualité qui sera vendu en pots ou bien associé aux fruits pour faire des produits transformés comme les confitures au miel, sorbets au miel, sirops et pain d'épices. Les fruits sont produits dans le jardin forêt planté depuis 2019 autour de sa maison. **L'aide de 10 000 € contribuera à l'achat du matériel pour la miellerie, en particulier l'extracteur et à équiper son laboratoire (plonge, tables de travail en inox, petite chambre froide et chaude, malaxeur).**

Le Jardin de la Cagette de Baptiste Poncet, à Sainte-Catherine (69440)

Ex-paysagiste et grand amoureux de la nature en général et des arbres en particulier, Baptiste Poncet en a planté plus de 1000 dans sa ferme agro-écologique des Monts du Lyonnais. Il y produit des légumes, fruits et petits fruits ainsi que des œufs, en agriculture biologique, en appliquant des principes de non-travail du sol et d'agroforesterie.

Afin d'être autonome sur ses plants, il dispose de sa propre pépinière d'arbres et de légumes. Ses plantations sont organisées en modules, avec double-rang de fruitiers, maraîchage et poulaillers. **L'aide de 10 000€ sera consacrée à l'achat d'une bâche pour sa mare, de nouveaux poulaillers et de matériel électrique pour l'aider dans l'entretien et l'exploitation.**

La production maraîchère d'Anne-Laure Davy, à Collonges-au-Mont-d'Or (69660)

Ingénieure agronome de formation, Anne-Laure Davy s'est installée en 2020 en maraîchage sur une petite surface d'un hectare en agriculture biologique. À Collonges-au-Mont-d'Or, elle travaille en maraîchage sur sol vivant et apporte beaucoup de copeaux de bois et de compost sur ses parcelles. Un compost qui provient des déchets alimentaires de la métropole. Elle y produit une gamme de 30 à 40 légumes à l'année, sous 3 serres et en plein champs qu'elle vend aux épiceries bio et locales et aux restaurateurs. Elle a planté 150 arbres fruitiers en variétés anciennes (prunes, figues, pêches et poires) ainsi que des fraises, des framboises et du raisin de table.

Anne-Laure n'a pas de bâtiment pour stocker ses légumes de conservation, ce qui la contraint dans son développement. Elle souhaiterait donc pourvoir investir dans un abri de stockage. **L'aide de 10 000 € va lui permettre de financer ce lieu de stockage essentiel pour son activité, ainsi que d'acheter une brouette électrique qui facilitera son travail au quotidien.**

TOUS LES 4 SONT CONVIÉS LE 10 NOVEMBRE 2023 AU TOUT NOUVEAU SIÈGE DE LA VIE CLAIRE À GRIGNY, POUR UNE CÉRÉMONIE À L'OCCASION DE LAQUELLE ILS SE VERRONT REMETTRE LEUR DOTATION.

Et si vous vous portiez déjà candidat pour 2024 ?

Tous les projets d'entrepreneurs et d'agriculteurs en lien avec l'alimentation biologique et l'écologie peuvent être présentés, à condition de présenter les caractéristiques suivantes :

- **Un projet local, avec des actions concrètes en Rhône-Alpes,**
- **Un projet à caractère innovant,**
- **Une initiative qui s'inscrit dans la durée, créatrice d'emploi et de lien social,**
- **Un projet avec des objectifs chiffrés, un plan de financement et un suivi,**
- **Un projet dans lequel les postulants sont investis personnellement financièrement**

Les projets peuvent être présentés entre mai et juin 2024 en remplissant le questionnaire sur le site dédié :
www.lavieclaire.com/decouvrir-le-fond-de-dotation-eric-pelen/

Retour sur un lauréat 2022

Après du génie mécanique et de l'humanitaire, Arnaud a créé les Jardins du Pont de Chêne, du maraichage bio, non mécanisé avec des légumes issus de semences anciennes. Arnaud avait besoin d'installer un dispositif programmé informatiquement pour maintenir son terrain humide tout en limitant sa consommation d'eau ainsi qu'une brouette électrique pour transporter et épandre la matière organique.

Aujourd'hui, il a pu financer ses investissements sans passer par un emprunt. Un bon coup de pouce pour cette petite exploitation !

La Vie Claire
LA BIO CLAIREMENT ENGAGÉE

La Vie Claire, pionnière de la distribution de produits biologiques en France, avec un CA à fin 2022 de 324,5 M € TTC Prix Public, est aujourd'hui un acteur majeur des enseignes bio sur le marché spécialisé et l'enseigne n°1 de la franchise bio. Forte de plus de 75 ans d'expérience et de savoir-faire, elle propose une offre riche de 6 000 références en moyenne en magasin dont plus de **2 000 références à sa marque propre.** Avec un réseau de **387 points de vente,** La Vie Claire s'engage à garantir des produits biologiques et naturels de qualité irréprochable.

Tous sont développés, analysés et sélectionnés selon des cahiers des charges uniques et plus exigeants que la réglementation en vigueur. La Vie Claire a également à cœur d'agir afin de développer les filières bio : elle apporte à ses fournisseurs un soutien fort pour les aider à démarrer et pérenniser leur activité. **La Vie Claire bénéficie du label Bioentreprisedurable®** qui reflète ses engagements forts en termes de stratégie RSE.

Plus d'informations : www.lavieclaire.com

Contacts presse :
Amélia Roux-Cillio
VIVACTIS INFLUENCE & RÉPUTATION
+(33) 7 78 57 53 52
a.roux-cillio@vivactis.fr

VIVACTIS
INFLUENCE&
REPUTATION